

Le Visitandin

Bulletin rural



Volume 46

Juin 2026

Numéro 6



Sylvain Laplante, représentant de semences
131, rang St-Pierre
La Visitation-de-Yamaska, J0G 1C0
Tél. : 819-293-9218

*Merci aux Artisans de la Terre
Vous nourrissez le monde
J'écoute vos besoins et
Je vous accompagne dans vos
décisions*

Sylvain Laplante
Sylvain Laplante

Le Visitandin

Juin 2026

B.N.Q D8150447

B.N.C. ISSN01 143230

Équipe du journal Le Visitandin

- Présidente : Marcelle Forest
- Secrétaire : Guylaine Auger
- Mise en page : Sylvain Jutras
- Imprimerie : Marcelle Forest
- Adjointes à la rédaction : Suzanne Bibeau et Carolann Jutras
- Photo page couverture : Caroline Sanfaçon

SOMMAIRE :

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie	2
Municipalité	3 à 14
CCIUSSSMCQ - Infolettre	15
RIGIDBNY	16
Desjardins	17
La p'tite bée – soin de pieds à domicile	17
Studio Vaccardo	18-19
Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska	19
Cafétéria La Capucine : invitation	20
Fête Nationale du Québec	21
Loisirs La Visitation-de-Yamaska : automne 2026	22

Unité pastorale Assomption-de-la-Vierge-Marie St-Jean-Baptiste de Nicolet

Horaire des célébrations – Juin 2026

- | | | | |
|--------------------|--------------|---------------------|--|
| • Dimanche 7 juin | 09h15 | Saint-Elphège | Messe |
| | 10h45 | Cathédrale | Messe |
| • Dimanche 14 juin | 09h30 | Port Saint-François | Messe |
| | 10h45 | Sainte-Monique | Messe |
| | 10h45 | Cathédrale | Messe |
| • Dimanche 21 juin | 09h15 | Saint-Zéphirin | Messe |
| | 09h30 | Port Saint-François | Messe |
| | 10h45 | Cathédrale | Messe |
| • Dimanche 28 juin | 09h15 | Baie-du-Febvre | Messe |
| | 09h30 | Port Saint-François | Célébration
dominicale de la Parole |
| | 10h45 | Cathédrale | Messe |



MUNICIPALITÉ

6. Approbation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de février 2026.

2026-03-29

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les comptes à payer énumérés dans la liste des comptes de février 2026 totalisant **74 254.44 \$** et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de février 2026 et en approuve les paiements totalisant **36 528.09 \$**.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes présentée.

Suzanne Bibeau
Directrice générale et greffière-trésorière

7. Approbation des écritures comptables

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du journal comptable numéro 55.

2026-03-30

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les écritures comptables au journal général effectuées par la directrice générale et greffière-trésorière pour la période de février 2026.

ADOPTÉE.

8. Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

La directrice générale et greffière-trésorière présente un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

En raison des ententes de paiement avec la majorité des contribuables, les élus demandent à la directrice de ne transmettre aucun dossier à la MRC Nicolet-Yamaska des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales. De plus, les dossiers du Centre de services scolaire de La Riveraine transmis à la municipalité le 3 novembre 2025 ont tous été retirés le 5 novembre 2025.

9. Autorisation d'enchérir – Vente d'immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales

Considérant que la Municipalité n'a pas de dossier à envoyer mis en vente pour taxes municipales ou scolaires, cette résolution n'est donc pas requise.

10. Avis de motion et présentation du projet de règlement numéro 2026-03

Madame Caroline Sanfaçon, conseillère, par la présente :

- Donne avis de motion, à l'effet qu'à une date ultérieure sera adopté avec dispense de lecture le règlement 2026-03 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de la-Visitation-de-Yamaska (règlement #2016-09), de façon à modifier certaines dispositions de l'article suivant :
 - 23.1 Règles d'utilisation de contenants métalliques ayant servi au transport des marchandises (conteneurs) à titre de tout ou partie de bâtiment
- Dépose le projet du règlement numéro 2026-03 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 2016-09 visant à modifier les normes relatives aux règles d'utilisation de contenants métalliques ayant servi au transport des marchandises (conteneurs) à titre de tout ou partie de bâtiment

11. Élaboration du plan d'intervention

a) Autorisation de dépôt du plan d'intervention révisé au MAMH

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska a mandaté la firme Pluritec pour la mise à jour du Plan d'intervention local exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

Considérant que le Plan d'intervention, daté du 9 février 2026, est déposé à la séance du 2 mars 2026;

Considérant que l'approbation et le dépôt du Plan d'intervention auprès du MAMH constituent une exigence administrative aux fins de bénéficier de différents programmes gouvernementaux;

En conséquence,

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des membres présents :

Que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska approuvent officiellement le Plan d'intervention révisé du 9 février 2026;

Que la direction générale soit autorisée à transmettre ledit Plan d'intervention au MAMH pour analyse et dépôt officiel;

Que la direction générale soit également autorisée à signer tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE.

2026-03-31

b) Avenant #1 – Ajouter l'élaboration d'un inventaire des appareils d'éclairage public

Considérant que la Municipalité a signé un contrat de 22 574,00 \$ (taxes en sus) en date du 7 juillet 2025 dans le cadre du projet d'élaboration d'un plan d'intervention;

Considérant que le Contrat est en cours d'exécution;

Considérant que la Municipalité désire ajouter l'élaboration d'un inventaire des appareils d'éclairage, en plus de monter une base de données géomatiques rassemblant les informations pertinentes à ces actifs;

Considérant que la Municipalité indique que cette activité d'inventaire des appareils d'éclairage est admissible à la TECQ, puisque cela concerne la connaissance des infrastructures municipales;

2026-03-32

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu d'accepter l'avenant #1 :

Ajout de services professionnels supplémentaires nécessaires à la préparation de l'inventaire des appareils d'éclairage et de la base de données géomatiques.

Autoriser un budget total supplémentaire d'honoraires professionnels de **1 500,00 \$** (plus toutes taxes applicables).

ADOPTÉE.

12. MRC Nicolet-Yamaska - Demande en espace lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD)

Considérant que la MRC de Nicolet-Yamaska a entrepris la révision de son schéma d'aménagement et de développement (SAD);

Considérant qu'une partie du territoire de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska est assujéti à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAA);

Considérant les besoins de la municipalité de La Visitation-de-Yamaska en espace résidentiel;

Considérant qu'une demande doit être adressée à la Commission de la Protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre ces usages ;

Considérant que depuis l'entrée en vigueur le 25 mars 2025 de la *Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité*, venant modifier la LPTAA, un avis de conformité au SAD est nécessaire pour qu'une demande soit recevable à la CPTAQ;

2026-03-33

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu à l'unanimité de ce conseil de :

Demander à la MRC de Nicolet-Yamaska de prendre en considérant la demande en espace résidentiel lors de la révision du schéma d'aménagement et de développement (SAD);

Transmettre la présente résolution à la MRC de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE.

13. Centre récréatif

a) Location d'un bureau pour la maître de poste

Considérant que les maîtres de poste sont responsables des frais de location, du chauffage, de l'éclairage, du nettoyage, de l'entretien général de routine, du déneigement, des impôts municipaux et de la couverture responsabilité et assurance de biens ;

Considérant que le taux d'indemnité de location (Groupe 3) est de 2 283 \$ en 2026 donc 190.25 \$ par mois;

Considérant que le coût d'une assurance civile et locative en 2026 est établi à 574.43 \$ donc 47.87\$ par mois;

En conséquence,

2026-03-34

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Alain Vouligny et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire et la directrice générale à signer un contrat de location pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2029, au montant de 140 \$ par mois sans indexation annuel, avec la personne responsable et représentante de Postes Canada.

De plus, il est résolu d'inclure les services suivants à cette location soit le chauffage, l'éclairage, le service internet et de téléphonie ainsi que le déneigement. L'entretien ménager du local est exclu du contrat de location.

ADOPTÉE.

14. Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires

Attendu que le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec ;

Attendu que cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec ;

Attendu que le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs;

Attendu que ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées;

Attendu que l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique;

Attendu que l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires;

Attendu que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés;

Attendu que selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec;

En conséquence,

2026-03-35

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité :

Que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ;
- Au gouvernement du Canada,
 - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays ;
 - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques ;
 - Le rétablissement du processus de traitement simplifié ;
 - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

Que copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles ;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;

- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté
- Donald Martel, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Ministre responsable de la région du Centre-du-Québec, Député de Nicolet-Bécancour
- Louis Plamondon, député Bécancour-Nicolet-Sauvel-ALnôbak
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

ADOPTÉE.

15. Terrain des loisirs

a) Offre de services pour élaborer un plan d'aménagement

Considérant que la municipalité souhaite obtenir les services d'un architecte paysager afin de concevoir un plan directeur de ses installations sportives présentes et futures ;

Considérant l'offre de services N° 00983 pour notre projet d'aménagement du parc des loisirs qui se définit en 3 étapes :

- **Identification des besoins** - Définir et documenter précisément les attentes, les exigences et les objectifs de la municipalité afin de structurer les besoins.
- **Architecte paysager** - Transmettre une demande de prix par courriel afin de mandater une firme de services professionnels en architecture paysager.
- **Accompagnement** - Accompagnement tout au long du mandat de services professionnels.

2026-03-36

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité d'accepter seulement l'offre de services au niveau de l'identification des besoins au coût de 1 250 \$ excluant les taxes.

ADOPTÉE.

b) Tables de pique-nique

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

16. Affaires diverses

a) Demande d'autorisation - Défi vélo de la Maison des greffés Lina Cyr

2026-03-37

Il est **proposé** par Caroline Sanfaçon, **appuyé** par Florence Côté et résolu à l'unanimité d'autoriser Vélo Québec Événements à circuler sur les routes de notre municipalité dans le cadre Défi vélo de la Maison des greffés Lina Cyrle 10 juillet 2026.

ADOPTÉE.

6. Approbation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes de mars 2026.

2026-04-41

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité par les membres de ce conseil d'approuver les comptes à payer énumérés dans la liste des comptes de mars 2026 totalisant **74 741.71 \$** et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois de mars 2026 et en approuve les paiements totalisant **49 222.61 \$**.

ADOPTÉE.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans la liste des comptes présentée.

Suzanne Bibeau
Directrice générale et greffière-trésorière

7. Approbation des écritures comptables

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance du journal comptable numéro 104.

2026-04-42

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité par les membres de ce conseil d'approuver les écritures comptables au journal général effectuées par la directrice générale et greffière-trésorière pour la période de mars 2026.

ADOPTÉE.

8. Adoption du second projet de règlement numéro 2026-03 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage numéro 2016-09 visant à modifier les normes relatives aux règles d'utilisation de contenants métalliques ayant servi au transport des marchandises (conteneurs) à titre de tout ou partie de bâtiment

Considérant que le Conseil de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska a adopté un règlement de zonage numéro 2016-09 et qu'un certificat de conformité a été délivré par la MRC de Nicolet-Yamaska en date du 14 décembre 2016,

Considérant qu'il est à propos à propos et dans l'intérêt de la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement,

Considérant qu'un avis de motion a été dûment donné par Caroline Sanfaçon lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 2 mars 2026 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

Considérant qu'un premier projet du présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique, le 13 avril 2026, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que ce second projet de règlement contient des dispositions pouvant faire l'objet d'une demande de la part des

personnes intéressées des zones visées et de toute zone contiguë à celles-ci, afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à l'approbation de certaines personnes habiles à voter, conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;

2026-04-43

En conséquence,

Il est **proposé** par Florence Côté, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité par les membres de ce conseil d'adopter ce second projet de règlement.

ADOPTÉE.

9. Plan de gestion des actifs en eau (PGA-Eau) - Offre de services de Techni-Consultant

Considérant l'offre de services pour la démarche dans le cadre du plan de gestion des actifs en eau (Élaboration);

Considérant qu'une mise à jour des données suivant l'approbation du PGA-Eau doit être réalisée ainsi que l'adoption d'une Politique en gestion des actifs municipaux avant le 31 décembre 2028;

Considérant que cette démarche, lorsqu'approuvée par le Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), permet d'accéder à des majorations d'aides financières dans les programmes Primeau 2023 ainsi que le programme TECQ 2024-2028;

En conséquence,

2026-04-44

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité par les membres de ce conseil :

D'accepter l'offre de services #01022 de **Techni-Consultant Inc.** au montant de **12 819,71 \$**, toutes taxes incluses.

Adoptée.

10. Fonds Régions et Ruralité (FRR) - MRC Nicolet-Yamaska

a) Demande d'aide financière au FRR Volet 3- Revitalisation des municipalités dévitalisées

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska dispose de la somme de 47 445 \$ au FRR Volet 3 pour la réalisation de projets;

Considérant que le projet *Développement d'installations sportives au Centre récréatif* correspond à une priorité pour la municipalité d'améliorer son milieu de vie dans l'offre d'activités physiques;

Considérant que le projet *Développement d'installations sportives au Centre récréatif* a pour but d'améliorer les équipements du Centre récréatif pour inciter la population générale à adopter de saines habitudes de vie en pratiquant des activités physiques régulièrement. De plus, en offrant une vaste panoplie d'équipements, nous pourrons ainsi s'assurer d'offrir à toutes les catégories d'âge des activités physiques adaptées et sécuritaire pour tous, le tout dans un esprit de revitalisation.

Considérant que notre projet s'inscrit dans la priorité de maintenir et développer des milieux de vie de qualité pour la population;

2026-04-45

En conséquence,

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

Dépose le projet *Développement d'installations sportives au Centre récréatif* d'une valeur de 70 000 \$ en sollicitant une aide financière de 47 445 \$ du FRR volet 3, le solde étant fourni par la municipalité de La Visitation-de-Yamaska.

Que la municipalité autorise Suzanne Bibeau, directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts

ADOPTÉE.

b) Offre de consultation citoyenne par la MRC Nicolet-Yamaska

Considérant qu'une consultation citoyenne est fortement recommandée particulièrement dans le cadre des demandes d'aides financières;

Considérant que la démarche consultative permet de démontrer que les projets soumis répondent aux besoins réels de la population;

Considérant que les élus désirent développer le parc des loisirs et que cette consultation permettrait d'orienter les projets futurs avec une vision durable et partagée du développement de la municipalité;

Considérant que le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS MCQ) collabore à cette démarche;

2026-04-46

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité par les membres de ce conseil d'accepter l'offre de consultation citoyenne clé en main et gratuite offerte par la MRC Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE.

11. Copernic - Renouvellement et représentation

2026-04-47

Il est **proposé** par Sylvain Jutras, **appuyé** par Pierre Bourassa et résolu à l'unanimité de renouveler notre cotisation annuelle au montant de 50 \$ et de nommer Alain Vouligny comme représentant.

ADOPTÉE.

12. Demande d'amendement au projet de loi n° 22 afin d'abroger l'article 245.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*

En raison du manque d'information, ce point est reporté à une séance ultérieure.

13. Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

Considérant que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

Considérant que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

Considérant que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

Considérant que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

Considérant qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

2026-04-48

Il est **proposé** par Alain Vouligny, **appuyé** par Sylvain Jutras et résolu à l'unanimité de proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉE.

14. Voirie

a) Utilisation des redevances provenant de l'exploitation des carrières et sablières

Considérant qu'en vertu du règlement 2008-05 de la MRC Nicolet-Yamaska, celle-ci perçoit pour la municipalité de La Visitation-de-Yamaska le droit prévu à l'article 78.2 de la Loi sur les compétences municipales;

Considérant que l'article 78.1 de la Loi sur les compétences municipales prévoit que les sommes versées doivent être réservées à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

2026-04-49

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité d'affecter en 2026 les revenus provenant du droit sur les carrières et les sablières de 2025 soit 21 290.65 \$ pour des travaux d'entretien des voies publiques municipales.

ADOPTÉE.

b) Fauchage des levées de chemins

2026-04-50

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité de retenir les services de l'entreprise 9253-4015 Qc Inc. pour le fauchage des levées de chemin pour un montant global de 43 021.93 \$ taxes incluses pour la réalisation des travaux de fauchage des levées de chemins et débroussaillages autour des glissières pour les saisons 2026 - 2027 - 2028 en incluant le rang St-Joseph sur la route 226 Est et Ouest.

ADOPTÉE.

15. Affaires diverses

a) CPTAQ – Demande d'autorisation pour le lot 5 884 403

Considérant la demande d'autorisation du Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

Considérant la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles;

Considérant travaux de stabilisation de talus le long de la route 226;

Considérant que le talus étant plus élevé que la route, son glissement a entraîné le comblement du fossé routier et présente un risque que des matériaux se retrouvent sur la chaussée, pouvant ainsi bloquer le passage. L'objectif des travaux est d'adoucir la pente du talus par des travaux de déblai afin de réduire ce risque;

Considérant que ces travaux de stabilisation sont jugés requis afin de garantir la sécurité des lieux à long terme;

Considérant que la présente demande vise une partie du lot 5 884 403;

Considérant qu'ils se trouvent en zone potentiellement exposée aux glissements de terrain dans les dépôts meules (ZPEGT);

Considérant la présence de la bande de protection riveraine;

Considérant le potentiel agricole à protéger sur l'emplacement visé;

Considérant que si les travaux ne sont pas effectués, il y a un risque pour la sécurité;

Considérant qu'il n'y a pas d'impact en lien avec les odeurs;

Considérant que cette demande n'affectera pas les activités d'élevages voisines;

Considérant l'obligation de faire ces correctifs dans la zone agricole;

Considérant que cette demande ne touche pas l'homogénéité du lot;

Considérant la nécessité de conserver la circulation de façon sécuritaire;

Considérant qu'il n'y aura peu d'impact sur les ressources eau et sol;

Considérant l'obligation de faire cette intervention à cet endroit précis et nulle part ailleurs;

Considérant le besoin d'avoir une route sécuritaire pour le développement économique de la Municipalité et pour les occupants;

Considérant l'impact d'une route sur le développement socio-économique;

Considérant la sécurité et la tranquillité d'esprit des citoyens qui habitent les résidences touchées;

Considérant l'urgence d'agir;

Considérant l'obligation d'agir;

Considérant que la MRC est dotée d'un PDZA

2026-04-51

Il est **proposé** par Pierre Bourassa, **appuyé** par Claudine Vouligny et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil :

D'appuyer la demande à la C.P.T.A.Q., en vertu des dispositions de l'article 13 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska transmettre à la Commission de protection du territoire agricole du Québec un avis positif en regard à cette demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole visant une partie du lot **5 884 403 du Cadastre du Québec** ayant une superficie d'environ 2 809 m².

Que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande est conforme à sa réglementation en vigueur.

ADOPTÉE.

b) Patinoire – Ajout d'une surface de jeu DekHockey et Pickleball

Considérant que la Municipalité de La Visitation-de-Yamaska désire installer une surface multisport (DekHockey et pickleball);

2026-04-52

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Caroline Sanfaçon et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'accepter l'offre de services #8677 des Installations sportives Agora au montant de 56 458.47 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE.

c) Centre récréatif – Modification du service Internet

Considérant que l'entente de service de la fibre optique a pris fin avec le Centre de services scolaire de la Riveraine;

Considérant que le basculement du lien Internet vers un fournisseur indépendant implique le changement des branchements réseau vers un nouveau concentrateur et routeur;

2026-04-53

Il est **proposé** par Claudine Vouligny, **appuyé** par Michel Plourde et résolu à l'unanimité des membres de ce conseil d'allouer un montant de 2 500 \$ pour l'achat de ces équipements.

Trousse d'outils promotionnels *Un été sans souci*

Texte pour infolettre – piqûres d'insectes



Ne laissez pas les insectes gâcher votre été!

Avec le retour des beaux jours, moustiques, mouches noires, guêpes et tiques reprennent aussi leurs activités! Si la plupart des piqûres sont bénignes, certaines peuvent entraîner des réactions plus importantes ou transmettre des maladies, comme la maladie de Lyme.

Prévenir les piqûres

Quelques gestes simples peuvent faire une grande différence :

- Porter des vêtements longs et de couleur pâle lors de vos randonnées.
- Appliquer un chasse-moustiques approuvé contenant du DEET ou de l'icaridine (en respectant les instructions).
- Éviter les zones boisées ou à hautes herbes, surtout à l'aube et au crépuscule.
- Utiliser des moustiquaires pour dormir ou profiter de l'extérieur.

Soulager les réactions

En cas de piqûre, nettoyez la zone à l'eau et au savon. Appliquez une compresse froide pour réduire l'enflure et soulager les démangeaisons. Évitez de gratter pour ne pas provoquer d'infection.

Certaines personnes peuvent développer une réaction allergique plus grave (enflure importante, difficulté à respirer, étourdissements). Dans ce cas, consultez un professionnel de la santé rapidement ou appelez le 911.

Et les tiques?

Inspectez toujours votre corps après une activité en nature. Si vous trouvez une tique, retirez-la avec une pince fine, sans la tordre, puis conservez-la dans un contenant propre. Notez la date et le lieu où vous vous êtes fait piquer. Après avoir retiré la tique, appelez Info-Santé 811. L'infirmière vous indiquera si vous devez consulter un professionnel de la santé. Un traitement préventif pourrait vous être offert en pharmacie selon votre situation. Les tiques peuvent être porteuses de la maladie de Lyme. Le risque est accru dans certaines régions du Québec considérées comme « zones endémiques ». Pour en apprendre plus, visitez le [site Web de l'INSPQ](#).

Même si les insectes font partie de l'été, ne les laissez pas vous empêcher de profiter du plein air!

Pour plus de conseils, visitez le ciusssmcq.ca/été.



Réduisez vos déchets avec un déménagement écolo :

Triez le superflu.
Donnez et vendez.
Allez à l'écocentre.
Utilisez vos bacs, valises
et sacs pour réduire les
boîtes.

Après : dépliez vos
boîtes et placez les
dans votre bac bleu, un
peu à la fois.

Déménagement SOYEZ PRÊTS!



RIGIDBNY

**2 153 998\$ pour
nos membres et
la communauté**

**La ristourne.
Plus grande.
Plus généreuse.**

Détails et conditions à
desjardins.com/ristourne

 **Desjardins**
Caisse de Nicolet

Les excédents plus élevés de l'année financière 2025 permettent de verser cette année une ristourne plus grande et plus généreuse que celle de l'année 2024, pour un total de 505 millions de dollars en ristournes individuelles. Le montant de la ristourne individuelle et de la ristourne collective provient des excédents de l'année financière 2025 et est déterminé, au Québec, sur décision de l'assemblée générale annuelle de chacune des caisses et, en Ontario, par le conseil d'administration de la Caisse Desjardins Ontario Credit Union Inc. Pour plus de détails, consultez desjardins.com/ristourne ou adressez-vous à votre caisse.

SOINS DE PIEDS À DOMICILE

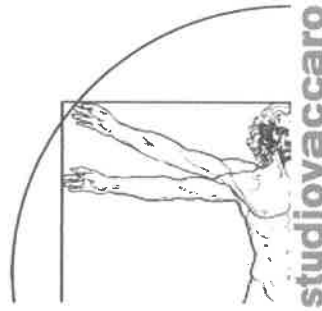


Mon nom est Kéliane Boudreault, je suis technologue en physiothérapie de formation et j'offre maintenant des soins de pieds dans le confort et la tranquillité de votre domicile.

Ayant plusieurs années d'expérience en soutien à domicile, je suis attentive aux besoins de chaque personne et j'ai à coeur votre santé.

Offrez-vous un soin professionnel, adapté à vos besoins, allant de la réduction des callosités à la coupe d'ongles.

Appelez dès maintenant pour prendre rendez-vous ou pour plus d'informations au 819-244-5516.



STUDIO VACCARO

La Visitation-de-Yamaska

« De l'idée au plan — un accompagnement expert »

Fondé en avril 2026, le **Studio Vaccaro** s'appuie sur 45 ans de pratique en architecture résidentielle, en rénovation et en gestion de projets de construction pour offrir un service de consultation indépendant aux citoyens et aux communautés locales de La Visitation-de-Yamaska.

Consultant indépendant, Felice Vaccaro met aujourd'hui son savoir-faire à votre service — avec la même rigueur et la même passion qui ont marqué l'ensemble de sa carrière.

Ce que Studio Vaccaro peut faire pour vous :

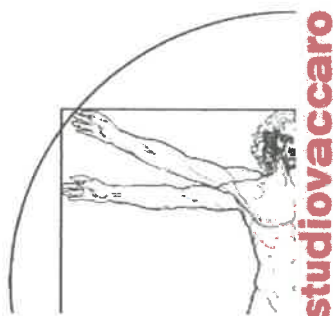
- **Plans pour construction neuve résidentielle**
- **Plans et permis pour rénovation et construction**
- **Accompagnement et conseil de A à Z**
- **Coordination avec vos entrepreneurs et inspecteurs municipaux**
- **Conformité aux règlements municipaux et au Code du bâtiment**

Chaque projet est abordé avec souci du détail et respect de vos besoins **de la première esquisse jusqu'à la remise des plans finaux.**

Coordonnées

☎ (514) 814-4963

✉ studiovaccaro27@gmail.com



Felice Vaccaro / Consultant

T: (514) 814-4963

C: studiovaccaro27@gmail.com

STUDIO VACCARO

Services offerts

Plans personnalisés résidentiels

Plans et permis pour rénovation et construction

Accompagnement et conseil de A à Z

Coordination avec vos entrepreneurs et inspecteurs municipaux

Étude de conformité aux règlements municipaux et au Code du Bâtiment



Saviez-vous que la Fondation peut vous aider si vous souffrez d'apnée du sommeil?

La Fondation Santé Bécancour-Nicolet-Yamaska peut offrir un appareil CPAP neuf ou usagé (vérifié) en échange d'une contribution symbolique de 200 \$ ou 100 \$.

✓ Pour être admissible, 4 conditions s'appliquent :

- 1 Être résident(e) de Bécancour-Nicolet-Yamaska
- 2 Ne pas avoir d'assurance privée ni d'autre agent payeur (ex. CNESST)
- 3 Être considéré(e) à faible revenu selon les critères de Revenu Québec
- 4 Détenir une prescription valide (moins de 2 ans) pour un CPAP

☎ Information et démarches : 819 293-2071, poste 52382

🙏 Merci à notre partenaire **Unimédic** qui rend possible ce programme de don au bénéfice de la population.

♻ Vous avez un CPAP que vous n'utilisez plus?

Nous invitons les personnes qui souhaiteraient en faire don à nous contacter si l'appareil répond aux critères suivants :

- ✓ Appareil de moins de 5 ans
- ✓ Appareil en bonne condition d'utilisation

Un petit geste peut faire une grande différence pour la santé et la qualité de vie d'une personne de notre communauté!

La Capucine

vous invite à

célébrer la fin

des classes

le 12 juin 2026



On se retrouve pour un
souper hot dog (\$)
suivi d'une **soirée cinéma**



Breuvages et collations
en vente sur place
pour accompagner le film

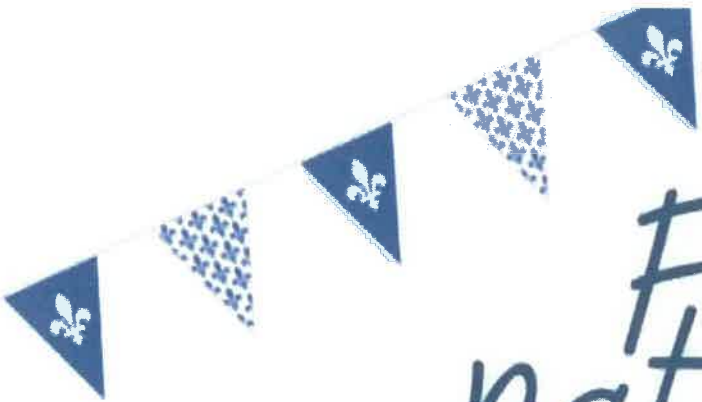
ARGENT COMPTANT SEULEMENT



Où?

Au centre récréatif de
La Visitation-De-Yamaska

★ ENTRÉE ★
GRATUITE



Fête Nationale du Québec

VIENS FÊTER LA ST-JEAN
BAPTISTE AVEC NOUS

23 JUIN 2026

Au programme :

- Chansonniers « Les chums »
dès 20h30
- Cantine chez Alex sur place
dès 17h
- Feux d'artifice à 22h
- Jeux gonflables



ARGENT COMPTANT SEULEMENT

Sur le terrain des tires de tracteurs :
76 rue principale,
La Visitation-de-Yamaska

PROGRAMMATION DES ÉVÉNEMENTS

Automne 2026



Session de yoga
Tous les vendredis - 10h00 à 11h00
Inscription requise en août



Retour du rallye
Détails à venir prochainement



Jeux de Cornhole
Cet automne/hiver - Horaire à confirmer
Événement annuel de retour



D'autres activités à venir

**Pour plus de détails et mises à jour sur ces événements,
suivez-nous sur notre page**



Loisirs Visitation- de- Yamaska

Toitures Boudreau inc.

RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
INDUSTRIEL

- Bardeaux d'asphalte
- Membrane élastomère Soprema
- Réparations
- Déneigement de toitures

819-469-7238

Toituresboudreauetfils@outlook.com

172, St-Joseph, La Visitation-de-Yamaska



Clinique Multidisciplinaire La Halte Santé

Nous tenons à remercier les Visitandins et Visitandines de leur contribution à l'essor de notre entreprise. Nous sommes une équipe dynamique et fière d'être parmi vous. Au plaisir de vous voir!

« IL EXISTE DANS LE CORPS HUMAIN UN POTENTIEL DE SANTÉ. »
DR A.T. STILL (FONDATEUR DE L'OSTÉOPATHIE)

- | | |
|---|--|
| • MÉLANIE DEMERS,
ostéopathe et propriétaire | • ANNIE-MARIE LAFOND,
hypnothérapeute |
| • MARIE-DANIELLE LEMIRE,
ostéopathe | • GENEVIÈVE THIBODEAU,
ostéopathe |

Pour prendre rendez-vous : 450-564-2177



BERCHMANS BOISVERT INC.

Transport de lait et d'eau

tél. : 450-783-6724

108, rue de l'église

Baie-du-Febvre, Québec J0G 1A0

Je vous invite à lire mes chroniques régulières dans le **Courrier Sud** et **L'Annonceur** afin de connaître mon point de vue sur des questions d'actualité. Vous pouvez aussi écouter ma chronique hebdomadaire diffusée sur les ondes de la radio **90,5 FM** tous les vendredis à 7h40. Je vous invite enfin à consulter régulièrement ma page **Facebook** qui publie de nombreux messages d'intérêt.



Donald Martel
Député de Nicolet-Bécancour

819 233-3521 / 1 855 333-3521
Donald.martel.nico@assnat.qc.ca



Et vous pouvez communiquer avec moi en tout temps en utilisant les coordonnées ci-jointes. Maintenir un bon contact avec vous est très important pour moi... parce que je suis là pour vous.



Siège social
181, rue Notre-Dame, Nicolet, J3T 1V8

Centre de services Bas-Saint-François
85, Route Marie-Victorin, Case postale 268
Saint-François-du-Lac, J0G 1M0

desjardins.com/caissedenicolet
 Desjardins (Caisse de Nicolet)

BESOIN DE PARLER À UN CONSEILLER?
Composez le 819 293-8570 • 1 877 393-8570

Accessibilité 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 :

- 1 800 CAISSES
- desjardins.com
- Dépôt mobile de chèque
- Guichets automatiques
- Achats avec retraits chez les marchands

MUNICIPALITÉ LA VISITATION-DE-YAMASKA



Maire Alain Vouligny

Siège # 1 Claudine Vouligny

Siège # 2 Caroline Sanfaçon

Siège # 3 Florence Côté

Siège # 4 Sylvain Jutras (Jude)

Siège # 5 Pierre Bourassa

Siège # 6 Michel Plourde

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h



<https://www.facebook.com/lavisitationdeyamaska>

<https://www.lavisitationdeyamaska.net/>